

Compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de Braillans du 29 juin 2012

Etaient présents : BOUVOT Patrice, DULA Olivier, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, RAVOT Jean-Paul.

Etaient absents : BORSOTTI André, CACHOT Robert, CEBE Benjamin, BALLEST Christophe, SEGUIN Olivier

Etaient à l'ordre du jour : - Bilan de la saison 2011/2012. - Règlement des bracelets et invitations - Préparation de la saison future - Questions diverses	Procurations présentées avant le début de la séance : De A. BORSOTTI à J.P. LOUP De O. SEGUIN à C. NONNOTTE De R. CACHOT à C. NONNOTTE
---	---

La séance a été ouverte à 20h10

Bilan (2011/2012) et prévisions (2012/2013) du plan de chasse :

	Saison 2010/2011		Saison 2011/2012	
	Attribués	Réalisés	Demandés	Attribués
Sanglier	2 adultes + 5 jeunes	2 adultes	2 jeunes tir été	2 jeunes tir été*
Chevreuil	2	2	4 dont 1 tir été	2

* : cette attribution est provisoire, le complément sera décidé ultérieurement en accord avec le GIC des bois de Sassy et la fédération des chasseurs, l'attribution définitive sera communiquée lors de la réunion précédent l'ouverture.

Bilan financier de la saison 2011/2012 :

Après présentation des opérations de recettes et dépenses, le compte de l'ACCA révèle pour la saison 2011/2012 un résultat positif de 262.29€ Le solde bancaire présentera un crédit de 956,47€ lorsque les remboursements des bracelets de sanglier et les invitations seront tous endossés. Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Remboursement bracelets de sanglier

1 sanglier adulte femelle a été prélevé cette saison, comme le partage de la viande s'est effectué entre tous, il en a été de même pour le coût des bracelets.

Ce qui représente une somme de $2 \times 55 \text{€} = 110 \text{€}$ qui divisé par 10 chasseurs et 1 membre du C.A. donne une participation de 10€chacun. Le montant de la participation aux coûts des bracelets de sanglier figurant sur chaque convocation à l'assemblée générale est erroné ; en effet il n'y a pas eu 1 bracelet jeune d'utilisé mais 2 bracelet adultes

Le règlement s'est effectué au cours de la réunion pour les personnes présentes.

Budget pour la saison 2012/2013 :

Compte tenu que 3 chasseurs admis (MM. CEBE, BALLEST, JOUILLEROT) ne peuvent ou ne souhaitent pas rechasser la saison prochaine, il faut restreindre les dépenses et augmenter les recettes aussi cette saison 2012/2013 il n'y aura pas de lâcher de perdrix, l'achat de maïs sera divisé par 2 ainsi que les dépenses en goudron de Norvège et sel.

Montant de la cotisation et des invitations pour la saison 2012/2013 :

Vu les résultats financier de l'année écoulée et des remarques précédentes, le montant des actions sera le suivant :

- 95€ pour les membres de droit (80€auparavant)
- 160€ pour les membres admis (inchangé)

Pas de supplément pour l'entretien des chemins et tranchées pour les membres admis.

Assurance Chasse :

L'ensemble des membres présents autorise le Président à renouveler le contrat d'assurance chasse avec la société AZUR pour une cotisation qui pour la saison 2012/2013 s'élève à 269€ (+4,3% par rapport à l'année dernière...). L'an prochain nous pourrons peut-être adhérer au GAN tel que le suggère la fédération, le coût passerait à 170€avec la protection juridique.

Nouveaux chasseurs :

Pour supporter les dépenses, il faudrait trouver de nouveaux membres, aussi une annonce sera passée dans le prochain chasseur Comtois.

QUESTIONS DIVERSES :

* Proposition de l'ACCA de Besançon :

Le président de l'ACCA de Besançon nous propose par courrier en date du 1^{er} mars 2012, de créer une A.I.C.A. avec Braillans. Après un vote cette proposition est rejetée à l'unanimité.

* Dépenses et recettes diverses :

Claude NONNOTTE a avancé 118,21€ de dépenses pour l'achat de goudron de Norvège et de maïs, comme il doit 111€à l'ACCA (invitations et participation bracelet sanglier) 7,21€lui seront déduits de son action lors de la réunion de septembre

* Remerciements :

Compte tenu du travail fourni par Patrice BOUVOT pour l'entretien des nombreux chemins avec son tracteur, l'unanimité des membres présents s'est accordé, en guise de remerciements, à reconduire la décision prise l'an dernier, c'est-à-dire à lui offrir son action pour la saison qui arrive.

* Problème dégâts sanglier :

Lors de la réunion du conseil municipal de Braillans, un exploitant agricole de Braillans, D. NELATON, souhaiterait que la fédération subventionne des clôtures en bordure des forêts pour ne pas que les sangliers en sortent. Ainsi il n'y aurait plus des dégâts dans les champs et la fédération serait quitte de dédommager les agriculteurs. Il pense que cette solution permettrait de faire des économies.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Renouvellement d'1/3 des membres du C.A. cette année. 2 membres sortants : J.P. LOUP et T. NONNOTTE. Tous 2 se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Composition du conseil d'administration :

Claude NONNOTTE : président (réélu en 2008)	Patrice BOUVOT : trésorier (réélu en 2010)
Jean Pierre LOUP : vice-président (réélu en 2012)	André BORSOTTI : secrétaire (réélu en 2008)
Jean-Paul RAVOT : membre du C.A. (élu en 2010)	Thierry NONNOTTE : membre du C.A. (réélu en 2012)

La séance a été levée à 21h30.

SIGNATURES :

Claude NONNOTTE : président	André BORSOTTI : secrétaire
-----------------------------	-----------------------------